

Procès-verbal de la 40me séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **125 (1945)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll

Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 40^{me} séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles tenue à Berne, le 27 mai 1945, à 10 h. 15

Présidence : M. G. Tiercy, Genève, président central.

1. *Appel des délégués.* — Sont présents : 53 délégués.

MM. C.-F. Bäschlin, F. Baltzer, S. Bays, Ch.-J. Bernard, A. Buxtorf, E. Cherbuliez, L. Collet, L. Déverin, R. von Fellenberg, R. Florin, A. Fonio, R. Fueter, E. Gäumann, G. Geilinger, A. Hagenbach, E. Handschin, A. Hartmann, B.-P.-G. Hochreutiner, O. Jaag, A. Jaquerod, J. Kälin, A. Küng, Ch. Linder, R. La Nicca, J. Lugeon, M. Lugeon, I. Mariétan, P.-L. Mercanton, P.-A. Mercier, O. Morgenthaler, W. Mörikofer, A. Müller, P. Niggli, F. Nussbaum, M. Oechslin, H. Perret, M. Petitmermet, B. Peyer, M. Reichel, P. Revilliod, W. Rytz, F. Saxer, S. Schaub, G. Senn, R. Signer, H. Stähli, R. Streiff-Becker, H. Streuli, G. Tiercy, A. Uehlinger, P. Wenger, H. Wolff, L. Zehntner.

Excusés : MM. W. Bernoulli, G. Burckhardt, F. Chodat, P.-Th. Dufour, A. Ernst, R. Geigy-Heese, P. Gruner, A. Müller, E. Rübel, O. Schlaginhaufen.

Le président central souhaite la bienvenue aux délégués.

Scrutateurs : MM. J. Lugeon et W. Mörikofer, proposés par le président, sont nommés tacitement.

2. *Le procès-verbal* de la 39^{me} séance (extraordinaire) du Sénat du 2 septembre 1944 (v. Actes 1944, p. 207) est adopté.

3. *Comptes de 1944.* Le rapport des vérificateurs des comptes tendant à leur approbation est adopté sans discussion et à l'unanimité, et décharge est donnée au comité central pour l'exercice écoulé.

4. *Budget pour 1946.* Voici le projet transmis au Sénat :

Recettes

A. Cotisations annuelles (sans membres à vie)	Fr. 10.300.—
Bibliothèque de Berne	» 2.500.—
Vente des Actes et de la bibliographie	» 50.—
Dons	» —.—
B. Intérêts du compte capital	» 3.400.—
Intérêts du Legs Cécile Rübél	» 800.—
C. Contributions des commissions au compte général	» 700.—
Contributions de la Commission des publications	» 1.750.—
D. Crédits accordés par la Confédération. Le montant ne sera connu qu'ultérieurement	» —.—
Déficit	» 1.400.—
	<hr/>
	Fr. 20.900.—

Dépenses

A. 1. Session annuelle	Fr. 600.—
2. Actes (impression et expédition)	» 6.250.—
Nécrologies	» 1.750.—
3. Liste des membres	» 500.—
4. Administration :	
a) salaires	Fr. 7.500.—
b) caisse de compensation	» 170.—
c) matériel de bureau	» 430.—
d) frais de poste, téléphone	» 900.—
e) impressions, reliure	» 350.—
f) frais de voyage (Sénat, assemblée générale, etc.)	» 1.400.—
g) frais divers	» 350.—
5. Imprévu	» 600.—
6. Achat des œuvres d'Euler	» 100.—
B. Dépenses couvertes par les crédits qui seront accordés par la Confédération	» —.—
	<hr/>
	Fr. 20.900.—

Le budget, qui implique le maintien des cotisations à leur niveau antérieur, est adopté sans discussion.

5. *Demandes de crédits fédéraux pour 1946.* Le président central rappelle la décision de principe du maintien des crédits alloués par la Confédération à un montant global inchangé. C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la liste des crédits à demander, en tenant compte du fait que, pour 1945, le Département fédéral de l'intérieur a demandé et obtenu des Chambres fédérales un accroissement des crédits de fr. 20.000.— environ. Il est à espérer que cette augmentation sera maintenue pour l'année 1946. La liste des crédits demandés est approuvée et se présente comme suit :

Commission des Publications	Fr.	10.000.—
Commission géologique	»	73.000.—
Commission géotechnique	»	12.500.—
Commission géodésique	»	43.000.—
Commission des Glaciers	»	6.500.—
Commission d'Hydrobiologie	»	3.100.—
Commission pour l'étude des cryptogames	»	3.000.—
Commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	»	2.500.—
Commission phytogéographique	»	1.500.—
Commission scientifique du Parc national suisse	»	2.500.—
Commission du Jungfrauoch	»	1.000.—
Société zoologique suisse	»	3.500.—
Société botanique suisse	»	5.000.—
Société mathématique suisse	»	4.000.—
Société suisse de Paléontologie	»	1.500.—
Société suisse de Chimie	»	2.000.—
Société entomologique suisse	»	1.500.—
Société suisse de Physique	»	2.500.—
Société suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie	»	1.500.—
Tables annuelles de Constantes	»	1.000.—
Unions internationales	»	2.000.—
		Fr. 183.100.—

6. *Lieu de l'Assemblée générale de 1946, élection du président annuel.* Au nom de la « Naturforschende Gesellschaft in Zürich », M. P. Peyer invite la S. H. S. N. à se réunir, en 1946, à Zurich, ce qui permettrait à la société zurichoise invitante d'associer à la session de la Société helvétique la célébration du 200^{me} anniversaire de la fondation de la « Naturforschende Gesellschaft in Zürich ». M. Peyer ajoute que M. P. Niggli est proposé comme président annuel pour 1946. Le Sénat accepte ces deux propositions en les soulignant par ses acclamations.

7. *Règlement de la commission de Géologie.*¹ La commission propose de modifier l'article 2 de son règlement, en adoptant un texte qui permettrait de porter exceptionnellement le nombre des membres de la commission de 7 à 9 au lieu de 5 à 7. Le président central expose les motifs qui justifient ces propositions : il s'agit de faciliter à la commission d'assurer la continuité de ses travaux en lui permettant d'adjoindre, lorsque le cas se présente, à des membres qui se retireraient prochainement après de longues années d'activité au sein de la commission, des membres plus jeunes qui auraient ainsi l'occasion de se mettre au courant des activités de la commission. La proposition est adoptée à l'unanimité. Nouveau texte de l'article 2 : « Die Kommission besteht in der Regel aus 5—7 Mitgliedern, doch kann ihre Zahl auf 9

¹ Le règlement entier sera prochainement réimprimé.

erhöht werden, wenn dies im Interesse der der Kommission zugewiesenen Arbeiten geboten erscheint. Die Amtsdauer der Kommission beträgt 6 Jahre; die Wahl erfolgt drei Jahre nach derjenigen des Zentralvorstandes. Die bisherigen Mitglieder sind wieder wählbar. Bei Ergänzungswahlen in der Zwischenzeit leitet die Kommission ihren Vorschlag an den Zentralvorstand; dieser legt den Wahlvorschlag dem Senat zum Entscheid vor. »

8. *Election de membres de commissions.* Sont nommés membres de la commission de Géologie (en application de la modification du règlement qui vient d'être adoptée): MM. J. Cadisch, E. Gagnebin et L. Vonderschmitt.

M. Tiercy signale au Sénat que, par l'intermédiaire du professeur Fischer, l'Académie suisse des sciences médicales a proposé à la S. H. S. N. l'échange de délégués à leurs sénats respectifs. M. Tiercy propose la désignation réciproque de deux délégués, avec voix consultative. Après une discussion, à laquelle prirent part MM. La Nicca (qui propose de ne désigner qu'un délégué), Maurice Lugeon (un délégué et un suppléant) et R. Fueter (qui propose la désignation de deux délégués si vraiment une collaboration effective est à prévoir et à souhaiter), le Sénat décide par toutes les voix contre cinq d'autoriser le comité central à entrer en contact avec l'Académie suisse des sciences médicales pour lui proposer la désignation réciproque de deux délégués avec voix consultative, qui siègeraient dans les sénats des deux organismes.

9. *Communications.* a) Le secrétaire général met le Sénat au courant de la situation en ce qui concerne les périodiques américains. Les plus importants d'entre eux parviennent à la Bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale, où ils peuvent être demandés en consultation.

b) Le président central rappelle le récent décès de M. Blösch, bibliothécaire de la ville de Berne et en même temps bibliothécaire des ouvrages appartenant à la S. H. S. N. et déposés à la Bibliothèque de Berne. Le comité central s'adressera à la direction de la Bibliothèque de Berne quant au remplacement de M. Blösch dans les fonctions de bibliothécaire de la S. H. S. N.

c) Le président central signale que la commission de l'Electricité atmosphérique a reçu d'« Ebauches S. A. » un don de fr. 5000.— pour des études concernant le vol à voile. Le Sénat s'associe aux remerciements qui ont déjà été exprimés à « Ebauches S. A. ».

e) Le président central rappelle l'appel de fonds que le comité central avait annoncé lors de la dernière session du Sénat, en vue d'augmenter le fonds central, ce qui permettrait à la Société helvétique d'intervenir plus activement dans le domaine des recherches. Cet appel de fonds, fait à l'aide de plus de 450 lettres et démarches personnelles, a eu un résultat tout à fait décevant, ceci en grande partie à cause de la coïncidence avec le Don Suisse et l'aggravation de la situation économique. Beaucoup d'entreprises sollicitées ont exprimé leur intérêt

de principe pour les buts poursuivis par la S. H. S. N., tout en déclarant que la situation actuelle ne leur permettait pas de donner suite à cette suggestion. Ces démarches se sont traduites par 18 dons s'élevant à fr. 7.000.—¹. La création d'un fonds central important est un problème qu'un futur comité central aura certainement l'occasion de reprendre.

f) Relations internationales. Le président central signale en particulier que le rétablissement des relations a pu s'effectuer, dans une certaine mesure, avec l'Académie des sciences de Paris, à laquelle il a pu transmettre, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale et à l'intention de l'Académie de médecine de Paris, un important envoi de médicaments offerts par plusieurs maisons suisses. En outre, par l'entremise de l'ambassade de France à Berne, il a pu faire parvenir à l'Académie des sciences de Paris des documents scientifiques, notamment les deux derniers volumes des œuvres d'Euler, qui ont paru. L'Académie des sciences de Paris a accusé réception de ces envois et a annoncé de son côté la reprise prochaine des échanges scientifiques.

10. *Rapports éventuels de présidents de commissions, de délégués.*
Néant.

11. *Divers.* M. Jean Lugeon informe le Sénat du développement que la Station centrale suisse de météorologie compte donner aux prévisions météorologiques, en les adaptant notamment aux besoins de l'agriculture, et sollicite de la part des sociétés cantonales en particulier une collaboration sous forme de suggestions du développement à donner dans ce domaine. — M. La Nicca demande des renseignements sur la distinction du fonds central et du « Stammgut », précisions que le trésorier lui fournit. — Le président central expose encore, en réponse à une question de M. La Nicca, que le nom de la S. H. S. N. a été complété par adjonction du terme d'Académie des sciences, selon les décisions prises par le Sénat dans sa 39^{me} réunion et par l'Assemblée générale de Sils. La S. H. S. N. est dès maintenant inscrite au Registre du Commerce sous son titre complété.

Séance levée à midi.

¹ Fr. 5.000.— ont été encore reçus depuis la séance du Sénat.